

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 15 janvier 2024** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**Nature et effets :**

La demande vise à régulariser la situation de l'aire de stationnement conservée dans la partie de la marge avant située en façade de l'habitation alors que le règlement de zonage en vigueur ne permet pas une aire de stationnement dans la marge avant située en façade de l'habitation.

**Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur le lot 4 660 899 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique actuelle est le 1186, rang du Ruisseau-des-Anges Nord à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Monsieur Dave Cyr Gariépy.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 14<sup>e</sup> jour du mois décembre 2023.

(Original signé)

Hugo Allaire,  
Directeur général  
Greffier-trésorier